

Les rapports indiquant le nombre et le tonnage des navires construits durant la dernière année fiscale dans chacune des provinces canadiennes, dont voici un résumé, démontrent que l'on tend à construire des navires d'un tonnage plus considérable que par le passé. Si l'on compare ces rapports avec ceux de l'an dernier, on voit que tout en accusant une augmentation dans le nombre des navires construits—le deux seulement,—ils indiquent une augmentation de 26,315 tonneaux.

Provinces.	CONSTRUITS, 1871-72.						CONSTRUITS, 1872-73.					
	A vapeur.		A voile.		Total.		A vapeur.		A voile.		Total.	
	No.	Tonneaux.	No.	Tonneaux.	No.	Tonneaux.	No.	Tonneaux.	No.	Tonneaux.	No.	Tonneaux.
Ontario	25	4,915	30	5,374	55	10,289	29	6,682	33	7,263	62	13,945
Québec.....	6	916	68	13,284	74	14,200	7	420	65	20,116	72	20,536
Nouvelle-Ecosse			188	52,882	188	52,882	1	33	175	62,968	176	63,001
Nouv.-Brunswick	5	421	88	36,043	93	36,464	7	774	97	41,927	104	42,701
Col. Britannique.	1	156	3	74	4	230	1	139	1	48	2	187
Total....	37	6,408	377	107,657	414	114,065	45	8,048	371	132,322	416	140,370

En examinant les tableaux des exportations canadiennes, on verra que la valeur de nos produits manufacturés envoyés sur les marchés étrangers n'est portée qu'à la somme comparativement peu élevée de \$2,921,802. On croit cependant que, quoiqu'il y ait une augmentation de \$532,367 sur l'année précédente, l'admission en franchise des mécanismes, en vertu de l'acte 34 Victoria, chap. 10, passé en 1871, aura pour effet de favoriser l'industrie manufacturière du pays, qui augmentera considérablement et rapidement les exportations de cette nature. La valeur des mécanismes importés en 1870-71 est portée à \$524,113, dont \$15,208 en franchise ; l'importation en 1871-72 s'est montée à \$829,568, dont \$259,021 en franchise ; la valeur brute des mécanismes importés en 1873 a été de \$1,236,275, et la valeur de ceux qui ont été exempts de droits a été de \$419,853.

J'ai établi dans mon rapport de 1871-72 la proportion, pour chacune des six provinces, des droits perçus dans tout le Canada. Cette proportion n'a pas été sensiblement modifiée durant les années fiscales de 1872-73, comme le démontre l'état comparatif suivant :

	1872.	1873.
Ontario	29-64 par cent.	33-01 par cent.
Québec	47-34 "	45-15 "
Nouvelle-Ecosse	10-25 "	9-56 "
Nouveau-Brunswick.....	9-78 "	9-57 "
Colombie-Anglaise.....	2-63 "	2-33 "
Manitoba.....	0-36 "	0-38 "